

Procès-verbal de la séance publique tenue le 20 mars 2019 à 19 h au Centre social Langelier de La Croche.

Sont présents les membres suivants qui forment le quorum :

Mesdames	Manon Côté, présidente Brigitte Ferron, membre
Messieurs	Michel Adams, membre Émile Desbiens, membre

Officiers municipaux :	Mesdames	Christine Gervais, directrice des finances et trésorière Corinne Duff-Talbot, inspecteur en environnement
------------------------	----------	--

Invitée :	Madame	Stéphanie Chabrun, directrice régionale BVSM
-----------	--------	--

MOT DE BIENVENUE

La présidente ouvre l'assemblée à 19 h et souhaite la bienvenue aux 31 personnes présentes, aux membres du conseil de quartier, aux officiers municipaux, ainsi qu'à l'invitée, Mme Chabrun.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Manon Côté fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Claude Bornais
appuyé par Fernand Pelletier
et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AVRIL 2018

La conseillère fait un bref résumé et suivi du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2018, pour le bénéfice des personnes présentes.

Elle souligne entre autre, concernant le dossier des eaux usées du village, que la Ville fait des démarches auprès du gouvernement afin d'obtenir une aide financière qui permettrait d'alléger le fardeau fiscal des citoyens desservis.

La cartographie des zones inondables est très discutable. Le gouvernement du Québec devrait la refaire d'ici deux ans; espérons qu'elle sera plus conforme à la réalité. Sous peu ce sera la période de crue printanière, elle invite les citoyens à étoffer leur dossier en prenant des notes, photos et mesures des endroits qui sont désignés zones inondables, alors qu'en fait ils ne le sont pas. En fournissant le plus d'informations possibles aux techniciens du gouvernement, ils pourront créer une cartographie plus représentative du milieu. Mme Côté clos ce sujet en indiquant aux citoyens de communiquer avec elle directement ou auprès d'Info-Service, s'ils ont des plaintes, des interrogations ou inquiétudes au sujet de leur terrain.

Elle informe les citoyens qu'il y a eu une rencontre publique avec Hydro-Québec sur la gestion du niveau des eaux printanières. Elle a demandé qu'une rencontre similaire ait lieu à La Croche. Mme Élisabeth Gladu, MM Archambault et Hallé, viendront informer les citoyens du secteur sur leur façon de procéder, lundi le 25 mars à 19 h, ici au Centre social Langelier. Elle sera présente et espère que

les citoyens le seront aussi.

Elle précise que désormais les membres se rencontreront en privé pour adopter les procès-verbaux afin qu'ils soient accessibles plus rapidement sur le site de la ville.

Il est proposé par André Goyette
appuyé par André Tremblay
et résolu :

QUE le procès-verbal du 11 avril 2018 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EXPLICATION DES COMPTES DE TAXES AGRICOLES

- La directrice des finances et trésorière, Mme Christine Gervais, à l'aide d'un support visuel dont la copie papier a été remise aux personnes présentes, clarifie et démystifie les comptes de taxes agricoles et résidentiels. L'écart de pourcentage de la hausse du compte de taxes entre l'urbain et le secteur La Croche, s'explique par le fait qu'une des dettes de l'urbain est entièrement remboursée et que les autres emprunts se résorbent d'année en année, engendrant ainsi des pourcentages négatifs qui en bout de ligne font baisser leur taux de pourcentage, étant à la base le même pour tous. Elle détaille également les comptes de taxes agricoles.
- M Goyette indique que la dette de La Croche concerne seulement le camion incendie. Il demande également si le taux de taxation est le même pour tous.

Mme Gervais n'a pas le détail des dettes de chaque secteur mais indique que la taxation sur la dette concerne seulement le secteur ciblé, qui d'année en année diminue comme on le voit sur le document. Lors de la fusion municipale, il était stipulé dans le décret que chaque municipalité était responsable de ses dettes.

Le taux de taxation foncier résiduel, de la dette et réserve à l'ensemble, des taxes de services : égout et aqueduc, pour ceux desservis par le réseau municipal, ainsi que des taxes pour le recyclage et les ordures, sont les mêmes pour tous les contribuables. Elle précise également que Ville de La Tuque et les autres municipalités doivent faire leur budget à l'intérieur des balises budgétaires déterminées par le ministère des Affaires municipales, qui étudie chaque budget avant de l'adopter. C'est une opération très règlementée.

- M Fernand Pelletier indique qu'auparavant les producteurs agricoles recevaient un crédit de 75 %, mais avec la hausse du rôle d'évaluation ils sont maintenant pénalisés et cet argent n'est plus réinvesti dans l'agriculture. Le MAPAQ rembourse le crédit agricole à même son budget de fonctionnement. L'an passé, le taux de taxation pour l'agricole reflétait celui du résidentiel, tandis que cette année il est le même que celui de la catégorie 6 logements et plus.

Mme Gervais confirme que cette année il a été ramené au taux du 6 logements et plus, qu'ils avaient fait un essai l'an passé mais que la gestion s'avérait plus complexe.

- M Dany Tremblay demande si un garage ou un entrepôt se classe dans le résidentiel.

Mme Gervais répond normalement oui, l'évaluateur détermine si c'est à 100 % résidentiel ou bien si une portion se situe dans le commercial et l'autre dans le résidentiel.

- M Steve Tremblay indique qu'il y a un loyer dans leur bâtisse de l'ancienne école, qu'il a fait de nombreuses démarches à la Ville pour faire changer le pourcentage commercial pour une partie résidentielle, que M Roberge lui a dit qu'il transmettrait les informations et que cela prendrait quelques années pour que la modification soit effective.

M Dany Tremblay indique que depuis 2013 personne ne bouge.

Mme Gervais précise que ce n'est pas le personnel de la ville qui détermine le pourcentage de l'évaluation, mais l'évaluateur de la firme CVIMEC qui porte l'immeuble au rôle d'évaluation. Ce n'est pas son domaine d'expertise, elle leur conseille de contacter M Justin Proulx qui pourra faire le lien avec l'évaluateur agréé.

Mme Côté va discuter de cette problématique avec eux après la réunion.

- M Michel Adams s'informe, lorsque la Ville effectue un emprunt pour le remplacement d'un tuyau d'égout ou d'aqueduc dans l'urbain, si cela est englobé dans la taxe et réserve à l'ensemble ?

Mme Gervais indique que non, c'est une taxe de secteur que les contribuables desservis par cette installation auront à défrayer. Elle précise également que lorsqu'il y a un règlement d'emprunt, il y a une procédure légale à respecter, cela doit toujours être approuvé par le ministère des Affaires municipales qui établit un barème de coûts. Elle précise que si un service est accessible à l'endroit où se situe votre propriété, même s'il n'est pas utilisé, le propriétaire doit quand même payer la taxe concernée.

- M Dany Tremblay demande si toutes les roulottes sont taxées ? Il dit avoir reçu plusieurs comptes pour des refuges sommaires, servant uniquement à abriter ses clients lorsqu'il pleut. Il a reçu un compte de 300 \$ pour chacun d'eux; il juge cela excessif.

Mme Gervais répond que cela dépend si elles sont fixes ou mobiles.

Mme Côté va s'informer à ce sujet et transmettra l'information à M Tremblay.

- M Émile Desbiens s'informe si c'est vrai que la dette de la Ville s'élève à 40-45 M.

Mme Gervais indique que l'information est exacte, il faut cependant prendre en compte les subventions gouvernementales qui sont comprises dans ces emprunts. Lorsque le gouvernement accorde une subvention pour un programme, par exemple à 70 % du coût global, il procède par versements échelonnés sur 10 ou 15 ans, en remboursant le total de la somme empruntée, capital et intérêts. Par contre la Ville doit faire l'emprunt total pour effectuer les réfections dans l'immédiat, donc sur le 40-45 M de dettes il y a 10 à 15 M qui est absorbé par le gouvernement.

- La conseillère remercie Mme Gervais du temps accordé et de si bien vulgariser ce sujet complexe, pour la bonne compréhension de tous.

BASSIN VERSANT ST-MAURICE / PRÉSENTATION DU PROJET « QUALITÉ DE L'EAU DES PUIITS ARTÉSIENS DE LA MAURICIE »

- Mme Stéphanie Chabrun, directrice régionale du Bassin versant Saint-Maurice (BVSM), remercie Mme Côté pour son invitation. D'entrée de jeu elle demande à l'assistance de lever la main ceux qui sont desservis par un puits privé, soit la moitié de l'assistance. Elle explique qu'un bassin versant est un territoire drainé par un même cours d'eau. C'est un organisme qui appartient à un réseau, ils sont 40 bassins versants au Québec. Ils sont reconnus par le gouvernement du Québec et reçoivent une subvention du ministère de l'Environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique. La mission du BVSM est d'améliorer la qualité de l'eau et la qualité des écosystèmes aquatiques et riverains sur son territoire d'intervention, qui est de la rivière St-Maurice, de Stanislas au réservoir Gouin, jusqu'à l'embouchure du fleuve St-Laurent à la hauteur de Trois-Rivières, en passant par St-Michel-des-Saints et englobant toutes les municipalités de ce vaste territoire. Pour accomplir leur mission, ils doivent mettre en place un plan directeur, faire un portrait et un diagnostic en lien avec l'eau en matière de protection, de restauration et de mise en valeur de l'eau, pour atteindre les objectifs fixés et déterminer les enjeux réels du bassin versant.

Le Bassin versant St-Maurice a été mandaté pour effectuer un projet sur la qualité de l'eau des puits privés en Mauricie. L'eau de 120 puits privés du Haut St-Maurice a été analysée. À La Tuque sur les 77 personnes inscrites, 17 % dépassaient au moins un paramètre bactériologique,

tandis que sur les 250 échantillons de la Mauricie, 45 dépassaient au moins un des paramètres établis. Pour le secteur de La Croche il y avait une dizaine d'inscriptions. Les inscriptions qui étaient sur une base volontaire ont été beaucoup plus nombreuses que le nombre limite fixé, ce qui dénote un besoin réel. Le but du projet était premièrement d'informer les propriétaires sur l'importance de la qualité de l'eau, de les aider à procéder à l'échantillonnage et d'étendre leurs connaissances sur le sujet. Lors de l'inscription, 94 % des gens dont leur eau n'avait pas de coloration, d'odeur ou de goût spécifique, qualifiaient leur eau de bonne qualité, alors qu'en fait certains dépassaient les normes requises. De plus 76 % des participants n'avaient jamais fait analyser leur eau, ne savaient pas à quand remontait leur dernière analyse ou cela datait de plusieurs années. Les visites ont également permis de signaler aux propriétaires certaines installations inadéquates qui pouvaient représenter des risques de contamination. Des outils de sensibilisation ont été remis aux participants lors de la visite.

En conclusion, ce que le BVSM a retiré de plus probant de ce projet, c'est la faible perception du risque encouru par les propriétaires; ils ne sont pas assez vigilants. Il ne faut pas prendre pour acquis, même si l'eau est limpide, n'a pas d'odeur ou de goût, qu'elle est de bonne qualité. Le ministère de l'Environnement recommande aux propriétaires de puits privés, de procéder à deux analyses par année aux périodes les plus propices à la contamination par l'eau de ruissellement, soit au printemps et à l'automne. Le mythe que l'eau souterraine est toujours de bonne qualité est très répandu. Les propriétaires ont une responsabilité légale sur la qualité de l'eau qu'il donne aux usagers. L'étude semble également démontrée que les puits de surface sont plus à risques de contamination. Des pamphlets sont disponibles sur place pour les gens intéressés, on retrouve toutes les informations et une capsule vidéo, sur leur site Internet. Les gens peuvent également lui téléphoner en cas d'interrogations.

- M Desbiens demande si c'est vrai que l'eau embouteillée contient plus de bactéries que l'eau du robinet.
- M André Goyette s'informe à savoir si les puits privés sont régis par les mêmes normes que les municipalités.

Mme Chabrun indique que la réglementation sur les puits privés n'est pas très bien définie, qu'il y a un flou administratif. Les municipalités doivent suivre des normes strictes.

- M Gilles Ricard demande si le BVSM va revenir à La Croche cette année pour effectuer d'autres analyses.

Mme Chabrun répond que la deuxième phase du projet n'est pas dans notre secteur. Ils cherchent des subventions pour poursuivre le projet car ils ont reçu plus de 400 inscriptions. Pour ceux qui voudraient faire analyser leur eau, il est important de contacter un laboratoire accrédité par le ministère.

- La conseillère mentionne qu'on peut également acheter une trousse d'analyse d'eau à la pharmacie Jean Coutu, au coût de 80 \$, qui comprend les frais d'analyse et de transport. Il faut seulement s'assurer que la cueillette parte la même journée que le prélèvement afin qu'il soit conforme.

Mme Chabrun ajoute que s'ils ont des questionnements à la lecture du résultat, qui est assez technique, qu'ils peuvent lui téléphoner.

ENVIRONNEMENT

- Bilan au 31 décembre 2018
 - Plan d'action pour les secteurs La Croche (Beaumont)
 - Questions des citoyens
-
- Mme Côté présente Mme Corinne Duff-Talbot qui remplace Mme Andréane Comeau en tant qu'inspecteur en environnement. Elle a été déléguée par le superviseur du service, M Sylvain Hénault. Mme Comeau qui est en congé maternité, est d'ailleurs présente dans l'assistance.

- Mme Duff-Talbot salue l'assistance et indique qu'elle est rentrée en poste à l'automne, donc elle a plus fait le suivi des dossiers en cours que des inspections sur le terrain.

Mme Comeau indique que l'été passé les inspections se sont faites surtout à la suite de plaintes reçues. Elle a fait de la sensibilisation pour les bandes riveraines et le captage des eaux. Quelques stabilisations de berges ont été faites vers le barrage Gouin. Elle ajoute que s'ils ont des interrogations au niveau environnemental de téléphoner à la Ville, un inspecteur se rendra sur place sans frais.

- Mme Duff-Talbot poursuit en disant qu'en 2018, les gens pouvaient acheter une variété d'arbres spécifiques pour la revitalisation des berges. Ce programme revient cette année, elle passera sa commande bientôt, donc les gens intéressés peuvent la contacter.
- Il y a eu des formations pour le compostage et les participants pouvaient acheter un composteur au prix modique de 20 \$. Ce projet revient également cette année.

Avec le coût croissant de la gestion des déchets, il est important de sensibiliser la population au recyclage. De plus avec les nouveaux produits et emballages il est parfois difficile de s'y retrouver, donc elle a décidé d'offrir une formation sur le recyclage, qui se tiendra vers le mois de mai.

Si les gens sont intéressés à participer à ces formations ils peuvent la contacter ou bien téléphoner à Info-Service.

La Ville a optimisé son entente avec la Coopérative ETC, qui s'est agrandie cette année, les locaux sont situés dans l'emplacement de JE Tremblay sur la rue St-Louis.

Mme Côté précise que l'an passé elle avait demandé qu'une formation sur le compostage ait lieu ici à La Croche, mais il n'y a pas eu assez d'inscriptions. Par contre cette année si les gens le désirent, il pourrait y avoir une formation combinant le compostage et le recyclage. Concernant la Coopérative ETC, elle mentionne qu'ils récupèrent de tout, meubles, ordinateurs, etc. et ils peuvent venir chez vous pour faire la collecte. Elle rappelle aussi qu'il faut payer pour la gestion des déchets, mais que la Ville est remboursée pour les matières recyclées dont la somme est déduite sur les taxes de déchets. Les matières recyclées ne représentent que 20 % par rapport aux déchets, ce qui n'est pas suffisant.

Mme Monika Olschinski ajoute qu'elle a déjà téléphoné deux fois à la Coopérative ETC et qu'ils ne sont jamais venu.

Mme Côté indique aux citoyens de l'aviser dans cette situation.

- M Pelletier mentionne qu'il est souvent problématique avec l'entrepreneur, de faire ramasser les sacs de récupération pour les plastiques de balles de foin. L'idéal dit-il, serait d'avoir un nouveau mode de gestion, comme la municipalité de Tingwick avec son expérience-pilote sur la récupération du plastique de ferme. Chaque cultivateur a son conteneur sur la ferme, ce qui facilite la manutention pour tous. Le camion vient déjà au village pour vider les conteneurs près du garage municipal. Ce plastique est l'une des meilleures qualités pour la récupération. M Hénault devait venir à une de leur rencontre de l'Union des producteurs agricoles, mais l'occasion ne s'est pas encore présentée.

La conseillère prendra des informations sur ce sujet.

- M Goyette demande si les citoyens auront des bacs roulants bruns.

Mme Duff-Talbot répond que la Ville n'a pas encore sélectionné la méthode qu'elle adoptera pour diminuer les matières résiduelles. Les municipalités ont jusqu'en 2020 pour se conformer à la nouvelle réglementation. C'est un dossier qui est priorisé par le conseil, car cela représente 10 % du budget municipal, ce qui est considérable.

- Concernant les zones inondables, Mme Duff-Talbot indique qu'elles sont déterminées par le gouvernement, qu'ils sont conscients des contraintes et que c'est souvent du cas par cas. C'est un dossier en mouvance.

M Jean-François Tremblay demande si le gouvernement fait un suivi auprès de la municipalité.

Mme Côté répond que c'est le gouvernement qui gère le tout. Par contre il est important que les citoyens dénoncent les emplacements erronés, avec des mesures précises et photos à l'appui, pour que le gouvernement dirige bien les techniciens qui viendront sur place et qui, rappelons-le, ne connaissent pas le milieu. Mme Brigitte Ferron lui avait fait remarquer à un endroit, que les zones déterminées inondables et non inondables étaient inversées. La crue des eaux s'en vient, donc ce sera le bon moment pour prendre des photos ou téléphoner à la Ville pour qu'on se rende sur place.

Mme Comeau indique qu'il y a deux ans, ils ont déjà fait cette opération pour la 155 Sud, il y a une partie des terrains du côté de la rivière en haut du plateau, dont les terrains sont inondés à tous les ans. Ils ont pris des photos et les ont jointes à leur base de données. Si les citoyens leur transmettent les zones qui ne sont jamais inondées, en documentant bien leur dossier, la Ville pourra joindre l'information à leur base de données, puis d'en tenir compte dans leur schéma d'aménagement.

M Goyette reparle de la perte de bande riveraine près du sentier pédestre, où une cinquantaine de pieds de terrain est partie et où plusieurs gros pins sont tombés. Le chemin a une forme de fer à cheval, tenu seulement par une bande de sable. Plus haut dans le rang Est, il y a deux ponceaux qui peuvent boucher à cause du ravage des castors et cela risque d'éroder le terrain, comme cela s'est produit il y a quelques années. Il en avait parlé à M Hénault, les employés y sont allés avec la machinerie pour stabiliser le tout, mais la problématique revient d'année en année. Il souligne aussi le fait que si l'église et son terrain adjacent sont vendus, le propriétaire ne pourrait même pas construire car c'est désigné zone inondable.

Mmes Duff-Talbot et Côté prennent ça en note, cette dernière en discutera avec M Hénault et ils se rendront sur place pour vérification.

- Mme Duff-Talbot indique que le programme de vidange de fosse septique s'est poursuivi en 2018 et le sera encore en 2019. Les gens intéressés peuvent s'inscrire auprès de la municipalité, le coût est établi selon le secteur et la capacité de la fosse.
- Concernant le dossier des eaux usées du village, il a été plus haut et c'est en cheminement.

M Goyette dit qu'une étude a été faite sur la rivière Croche à ce sujet.

M Pelletier indique qu'il n'y a jamais eu de suivi sur cette étude, les citoyens devaient avoir un rapport.

Mme Comeau mentionne qu'en 2016, le BVSM a fait des prélèvements au printemps, à l'été et à l'automne, à partir du village jusqu'au km 12, tout le long de la rivière.

La conseillère n'en a pas entendu parlé, elle va prendre des informations à ce sujet.

- En terminant Mme Duff-Talbot indique aux gens que s'ils ont besoin d'information, ou s'ils ont des plaintes, ils peuvent lui téléphoner directement, téléphoner à Info-Service, ou passer la voir à son bureau.

VOIRIE

- Bilan des ouvrages au 31 décembre 2018
 - Plan d'action / Prévisions des ouvrages de voirie pour chacun des secteurs
 - Questions des citoyens
- De prime abord, la conseillère félicite les membres du conseil de quartier de La Croche qui ont fait circuler une pétition pour la réfection du chemin Fitzpatrick, ayant obtenu 1 800 signatures. Le processus est enclenché et le rapport est fait. En attendant le résultat de la consultation environnementale relative aux espèces et étangs protégés, qui prendra de 12 à 18 mois, le ministère des Transports réparera les trous avec de l'asphalte au printemps. La réfection se poursuivra l'an prochain et sera finalisée en 2021.
- Le surintendant au service des travaux publics, Monsieur Luc Fortin, étant en formation à Québec, ne pouvait pas être de retour à temps pour la rencontre. Il a préparé un document sur les travaux réalisés en 2018 et les prévisions de 2019. Elle indique que s'ils ont des questions plus pointues, elle les prendra en note et leur reviendra avec la réponse par la suite. Elle fait la lecture du document remis aux citoyens.
- M Pelletier mentionne que le changement de ponceau près de la ferme Desbiens fait l'an passé, est un travail manqué. L'asphalte a baissé d'au moins un pied depuis le début de l'hiver. Il ajoute qu'aucune glissière de sécurité n'a été installée sur le rang Est, contrairement à ce qu'il est indiqué sur le document. Il faudrait aussi effectuer une vérification du ponceau près du 55 rang Est, parce que l'asphalte s'abaisse de plus en plus, le chemin va finir par défoncer.

M Dany Tremblay ajoute que le chemin devant la ferme Desbiens est dangereux, qu'il est pire qu'avant le remplacement du ponceau.

- Mme Comeau informe la conseillère que la stabilisation qui a été faite l'an passé au km 7 du rang Ouest, n'a pas tenue. Un fossé avait été fait mais il a été érodé par l'eau.
- M Desbiens demande si quelque chose va être fait sur le chemin de la rivière Croche, anciennement devant la bâtisse de Biotek, le chemin se mine de plus en plus.

Les gens de l'assistance lui répondent que cette route est sous la juridiction du ministère des Transports, qu'il attend que le chemin parte pour agir.

Le propriétaire demeurant à cet endroit indique que c'est rendu dangereux, que cela coupe carré du côté de la rivière.

- Mme Côté avise les citoyens que s'ils constatent des bris, d'aviser Info-Service, dont elle reçoit le rapport à toutes les semaines.

PARTICIPATION DES CITOYENS AU DÉVELOPPEMENT DE LEUR DISTRICT

- Mme Côté indique aux citoyens que s'ils ont des idées de projets, petits ou gros, des propositions pour la place, pour bonifier le Centre social, etc., de ne pas hésiter à lui en parler.

M Goyette demande si les fonds du pacte rural reviendront.

Mme Côté répond que non mais il y a un fonds de développement du territoire.

- M Clément Dubé indique qu'une information circule à l'effet que l'ancien camion incendie 1956 de La Croche serait vendu. Si c'est le cas, il demande si l'argent va être réinvesti au service incendie du secteur ? Il croit que la communauté tient à garder le camion qui fait partie de leur histoire. Comme il n'y a pas d'autres endroits pour l'entreposer et qu'on ne peut agrandir les casernes, il a fait part d'une idée au greffier de la ville, M Jean-Sébastien Poirier. Il propose de donner à la Ville son terrain près du pont sur la rue Principale, qu'elle y fasse couler une base de ciment pour y placer le camion. Les gens de La Croche s'occuperaient de faire des murs avec une façade

vitrée, afin d'y exposer le camion.

M Desbiens juge que c'est un beau projet. Il demande pourquoi l'ancienne caserne incendie est encore chauffée.

La conseillère n'avait pas entendu parler de ce projet. Elle demande aux citoyens présents ce qu'ils en pensent. Ils jugent que c'est une bonne idée. Elle en discutera avec les responsables. Pour ce qui concerne l'ancienne caserne, elle est chauffée minimalement, tous les équipements de la Croix rouge pour les mesure d'urgence y sont entreposés.

DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS (31 CITOYENS PRÉSENTS)

- M René Mercure s'informe à savoir pourquoi les véhicules tout terrain ont le droit de circuler sur le rang Ouest du km 1 au km 12, tandis que ceux du village n'ont pas l'autorisation. Les habitants du village doivent charger leur VTT dans une remorque pour faire 1 km. Ne pourrait-on pas leur accorder le même droit.

Mme Côté va prendre des informations à ce sujet et voir s'il n'était pas possible d'accommoder les citoyens du village.

- M Dany Tremblay demande s'il y a eu un acheteur pour le camping.

Mme Côté répond que bientôt il y aura une rencontre publique ici-même avec le promoteur qui serait intéressé à acquérir le camping. La date de la rencontre sera publiée auprès des citoyens de La Croche. Il détaillera son projet qui est très intéressant et il y aura toujours le libre accès à la plage. Elle ajoute que c'est un ancien résident du secteur.

M Pelletier demande si le garage municipal et le hangar agricole sont inclus dans la vente. Il commente également la vente du camping, en disant que cela deviendra une propriété privée, n'appartiendra plus à la communauté et que c'est dommage. Il demande si la Ville va faire le même cheminement avec ses parcs ? Le maire dit que l'entretien du camping coûte cher, il juge que la location d'une toilette chimique et la tonte hebdomadaire du gazon par l'étudiant, n'est pas si dispendieux que ça. Surtout si l'on considère que les employés municipaux vont à Parent pour entretenir leur terrain de camping.

Mme Côté répond que ce n'est pas le rôle d'une Ville de gérer un camping, que le but n'est pas d'abandonner les infrastructures mais de bonifier le service.

M Mercure demande si ce n'est pas le rôle d'une Ville de gérer un camping, pourquoi est-ce différent à Parent.

Mme Côté indique qu'il y aura éventuellement des changements dans ce domaine aussi, rien n'est encore fixé, M Éric Chagnon, conseiller du secteur Parent, étudie toutes les possibilités.

M Dany Tremblay demande ce que la Ville percevra comme taxes, est-ce sur l'évaluation municipale de 600 000 \$. Ce sera impossible à rentabiliser pour un particulier, surtout qu'il y a de nombreuses de contraintes. Il juge que cela aurait été préférable que la Ville vende le bâtiment municipal mais que la plage reste la propriété de la municipalité, qui la louerait 1 \$ par année, ainsi la personne pourrait s'en sortir et développer son projet.

On leur dit que le libre accès à la plage sera toujours autorisé, mais M Dubé n'est pas certain qu'un propriétaire sera intéressé à ce que 30-35 voitures par jour passent sur son terrain.

- Un citoyen demande pourquoi la salle municipale est encore chauffée alors que le bureau est fermé.

Mme Côté indique que le chauffage est ajusté au minimum pour la conservation de la bâtisse en attendant la vente.

- Mme Comeau demande ce qu'il adviendra du terrain de baseball lorsque l'église sera vendue.

Mme Côté indique que pour l'instant il continu d'être entretenu par les employés municipaux. Pour ce qu'il adviendra en cas de vente, ce serait à voir avec la fabrique.

M Goyette ajoute que les boîtes postales communautaires sont également sur le terrain appartenant à la fabrique.

- M Goyette demande ce qu'il advient de la permanence de l'employé municipal de La Croche.

Mme Côté demande à M Normand Therrien quand est prévu son retour au travail, elle lui assure qu'il reprendra son poste au printemps.

M Therrien n'a pas de date de retour au travail. Il a rencontré M Fortin au mois de novembre et il lui a dit que cela devait être à la mi-avril.

Une dame de l'assistance se dit surprise, n'avait-elle pas dit à l'assemblée l'an dernier, qu'il allait devenir permanent ?

Mme Côté répond qu'éventuellement il devrait passer permanent, cependant il y a eu des coupures au niveau des ressources humaines. Dans cette optique, la Ville renouvelle le contrat des employés contractuels seulement pour un an, afin d'évaluer toutes les possibilités pour assainir la masse salariale. La Ville demande aux citoyens de se serrer la ceinture, elle se doit donc de faire la même chose auprès des différents services. De plus cette année, c'est le renouvellement de la convention collective, donc tout le monde aura son bout de chemin à faire.

- M Steve Tremblay demande pourquoi on leur dit qu'il faut se serrer la ceinture, alors que le conseil se vote une augmentation de salaire.

Mme Côté explique que les conseillers gagnent 16,000 \$ par année, plus une allocation de transport et dépenses de 8 000 \$ qui auparavant n'était pas imposable. Ce n'est pas une hausse de salaire, mais pour équilibrer la perte de revenu de 1 800 \$, à la suite de la coupure de la portion qui n'est plus imposable. Le maire quant à lui aurait eu une perte de revenu d'environ 5 000 \$. Toutes les municipalités ont adhéré à cette approche et cela a été approuvé par le ministère des Affaires municipales. L'an passé et cette année les conseillers ont refusé une hausse de salaire. Cela fait 16 ans que les élus municipaux n'ont pas été augmentés contrairement à d'autres municipalités.

M Ricard déplore que les conseillers qui sont en ville et n'ont pratiquement pas de déplacements, aient le même taux que celui qui a un plus grand territoire.

- M Desbiens a reçu des demandes pour que le petit journal La Voix du Canton soit publié quatre fois par année en version papier, au lieu de deux en version virtuelle. Certaines personnes n'ont pas l'Internet. Ou bien qu'il y ait une page dédiée à La Croche dans l'Écho de La Tuque et dans La Tuque c'est MA ville.

Mme Côté indique qu'il faudrait prendre l'intérêt des citoyens à ce sujet. Est-ce qu'il y a du matériel pour 4 publications par année et quel est le degré de consultation ?

M Dubé commente en disant qu'anciennement la municipalité avait les moyens pour distribuer le petit journal par la poste, maintenant que c'est la Ville de La Tuque elle ne l'a plus.

- M Ricard souligne que les carrés du calendrier municipal sont décalés avec la date, ce qui porte à confusion.
- En terminant Mme Côté informe l'assistance que Mme Lyne Ruel a donné sa démission en tant que membre du conseil de quartier du secteur. Elle ajoute que ceux qui seraient intéressés à combler le poste peuvent la contacter.

DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La Conseillère indique qu'étant donné qu'elle a deux comités à gérer, en plus des rencontres préparatoires privées avec les membres, qu'il y aura deux rencontres par année, soit une au printemps et une à l'automne. Elle précise que les rencontres se feront toujours à La Croche.

En terminant elle rappelle aux gens que s'ils ont des interrogations, pour dénoncer une problématique ou une requête, qu'ils peuvent la rejoindre ou bien communiquer avec Info-Service.

FIN DE LA RENCONTRE

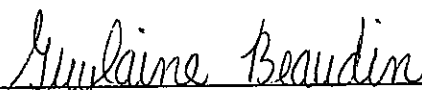
Il est proposé par Émile Desbiens
appuyé par Michel Adams
et résolu

Que l'assemblée soit levée à 21 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Manon Côté, présidente


Guylaine Beaudin, secrétaire